

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2611

30 novembre 2010

SOMMAIRE

Compagnie Industrielle et Financière des Produits Amylacés	125293	Financière du Sud S.A.	125326
CSN Overseas S.à.r.l.	125298	Financière du Sud S.A.	125326
D H M Holding S.A.	125282	Fiparlux S.A., S.P.F.	125327
D H M Spf S.A.	125282	Florestimmo S.à r.l.	125327
Doltan Investment S.A.	125286	Forex Capital Group S.à r.l.	125327
Douvelle S.A.	125293	Formosa Holding S.à r.l.	125325
Doylex Investments S.A.	125297	Fortan Holding S.à r.l.	125328
Duse II S. à r.l.	125297	Fosbel Global Services	125318
Ecocare	125312	Fosbel Global Services (Luxco)	125319
Ecoprompt S.A.	125313	Fosbel Holdings	125319
Edisys S.A.	125313	Fosbel Holdings	125319
E. Excel Export S.à r.l.	125298	Generali European Real Estate Investments S.A.	125328
E.I.T. International	125298	HBM Place d'Armes S.à r.l.	125320
Emme Invest S.à r.l.	125313	Innova Intellectual Properties S.à r.l.	125286
Empebe	125313	Leo Participations S.A.	125328
Empebe S.A. - SPF	125313	Lotharingen Finanz AG	125314
Enerdeal S.A.	125313	Mageco Investment S.A.	125319
Erste International S.A.	125312	Mondorf Real Estate S.A.	125318
Estates S.A.	125317	Outlet Mall Neumunster S.à r.l.	125295
Etche Fly	125317	Outlet Mall Sub Group Holding No. 9 S.à r.l.	125295
Eurokrono S.A.	125318	PJCE Investments	125325
Euro Management Services S.A.	125318	Sedaf Holding S.A.	125326
Exfin S.A.	125285	TK II Colinvest S. à r.l.	125327
FDG Holding S.à r.l.	125320	T. Rowe Price (Luxembourg) Management Sàrl	125312
Fersen S.A.	125320	UBP Mena	125297
Financière d'Evry	125325		
Financière du Sud S.A.	125326		
Financière du Sud S.A.	125326		

**D H M Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. D H M Holding S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.851.

L'an deux mille dix, le dix-neuf octobre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «D H M HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, numéro B 29851, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 100 du 14 avril 1989 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte sous seing privé du 12 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 74 du 15 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Aurélie BLOCK, salariée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine ORTWERTH, salariée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Changement de la dénomination de la société de «D H M HOLDING S.A.» en «D H M Spf S.A.» et par conséquence, modification du 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts;
- Modification du 3^{ème} alinéa de l'article 1^{er} des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales;
- Transformation de l'objet social de société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:
«La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.
La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.
Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment ait profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»
- Suppression subséquente du mot "holding" et de toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts;
- Ajout d'un alinéa à l'article 3 des statuts autorisant la société à procéder au rachat de ses propres actions;
- Introduction des dispositions légales relatives aux sociétés ayant un associé unique et modification des articles 4 et 5 des statuts afin de les adapter à l'actionariat unique;
- Suppression de l'article 7 des statuts relatif au cautionnement du mandat des administrateurs et du commissaire
- Suppression à l'article 11 des statuts des mots "avec l'approbation du commissaire au comptes"
- Renumérotation des statuts suite à la suppression de l'article 7.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination en "D H M Spf S.A.".

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le 3^{ème} alinéa de l'article 1^{er} des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales.

En conséquence, le 3^{ème} alinéa de l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Alinéa 3.** Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société pour la transformer en société de gestion de patrimoine familial. L'article 2 aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer le mot "holding" et toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts et décide en conséquence de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 1^{er} et l'article 12 des statuts.

En conséquence, l'alinéa 1^{er} de l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante en tenant compte de la première résolution:

« **Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination "D H M Spf S.A.".»

En conséquence, l'article 12 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Sixième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un alinéa à l'article 3 des statuts autorisant la société à procéder au rachat de ses propres actions. L'article 3 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à DEUX CENT SOIXANTE ET UN MILLE EUROS (EUR 261.000.-) représenté par DIX MILLE CINQ CENTS (10.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 4 et 5 des statuts afin de les adapter à l'actionnariat unique. Les articles 4 et 5 auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.»

« **Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique ou du délégué du conseil. »

Huitième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 7 des statuts.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de supprimer à l'article 11 les mots "avec l'approbation du Commissaire aux comptes". L'article 11 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.»

Dixième résolution

L'assemblée décide de procéder à la renumérotation des articles des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTHWERTH, A. BLOCK, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 20 octobre 2010. Relation: MER / 2010 / 1930. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Mersch, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142696/168.

(100163860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Exfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 111.640.

L'an deux mille dix, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "EXFIN S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 111640 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 363 du 18 février 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, Maître en droit, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg. Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux cent quatre-vingt-dix (290) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 290.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2010. LAC/2010/46417 Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142731/48.

(100164054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Doltan Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 134.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142706/9.

(100164075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Innova Intellectual Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.284.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-first of October.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Innova Inc. S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, in L-2310 Luxembourg, in the course of being registered with the Luxembourg trade and Companies Register, here represented by Ms. Danielle BUCHE, employee, professionally residing at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on October 18, 2010.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Innova Intellectual Properties S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of interests in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those interests.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may own, develop and manage a portfolio of intellectual property rights, as well as to acquire, develop and dispose of copyrights, patents, trademarks and any other intellectual property rights, and manage those rights by sale, assignment, exchange and any other means. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) per share each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, a manager with a manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (email), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any two managers jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and payment

All shares have been subscribed by Innova Inc. S.A., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provision

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand Euros.

Resolutions taken by the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. the number of managers is set at three. Are appointed as managers of the Company for an unlimited period:
 - Mr. Georgy CHUMBURIDZE, company manager, whose professional address at Sadovnicheskaya str. 71, Bd 1, in 115035 Moscow;
 - Mr. Christian TAILLEUR, employee, whose professional address is at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; and
 - Mr. Keimpe REITSMA, employee, whose professional address is at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
2. the registered office is established at 16, avenue Pasteur in L-2310 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un octobre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Innova Inc. S.A., une société constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, à L-2310 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Danielle BUCHE, employée, résidant au 16, avenue Pasteur, à L-2310 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Innova Intellectual Properties S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

Pour ce faire, la Société pourra gérer un portefeuille de droits de propriété intellectuelle, ainsi qu'acquérir, développer et céder des droits d'auteur, brevets, marques ainsi que toute autre droit de propriété intellectuelle. Elle pourra gérer ces droits en les vendant, les assignant ou en les échangeant. La Société pourra en outre recevoir ou octroyer des licences sur les droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature.

Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfiques, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Innova Inc. S.A. susmentionné.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Georgy CHUMBURIDZE, dirigeant de sociétés, dont l'adresse professionnelle est à Sadovnicheskaya str. 71, bd 1, in 115035 Moscow;

- Monsieur Christian TAILLEUR, employé, dont l'adresse professionnelle est au 16, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg; et

- Monsieur Keimpe REITSMA, employé, dont l'adresse professionnelle est au 16, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg.

2. le siège social de la société est établi au 16, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. BUCHE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 octobre 2010. LAC/2010/46757. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143292/369.

(100164114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Douvelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 64.859.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010142708/13.

(100163902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

C.I.P., Compagnie Industrielle et Financière des Produits Amylacés, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 4.367.

—
L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DES PRODUITS AMYLACES S.A.» en abrégé C.I.P., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro B 4367, constituée suivant acte notarié, en date du 8 mars 1949 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, publié au Mémorial, Recueil, Spécial C, numéro 32 du 8 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour publiés:

a) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations:

numéro 1882 du 14 septembre 2010

numéro 1961 du 22 septembre 2010

b) au Luxemburger Wort

en date du 14 septembre 2010

en date du 22 septembre 2010

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 55.799 (cinquante-cinq mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf) actions représentant l'intégralité du capital social, 52.899 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation de capital en numéraire avec renonciation par les actionnaires existants au droit de souscription préférentiel, pour un montant de EUR 2.120.000,00 pour porter le capital de son montant actuel de EUR 12.500.000,00 à EUR 14.620.000,00 par l'émission de 9.464 actions nouvelles. Le montant du prix de souscription a été déterminé par le conseil d'administration et peut être obtenu par les actionnaires au siège de la société.

2. Autorisation à la société d'acquérir jusqu'à 50% de ses propres actions, et détermination des conditions de rachat. Cette autorisation est valable pendant une durée de 5 ans.

3. Changement de la date de clôture de l'exercice.

4. Divers.

V.- Le Président, après avoir informé l'Assemblée que conformément l'article 70 de la loi sur les sociétés commerciales, un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit, peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée, donne lecture à l'Assemblée du rapport du Conseil d'Administration du 29 septembre 2010 spécifiant entre autres qu'un actionnaire détenant 41,50 % du capital social a demandé l'inscription du point suivant à l'ordre du jour:

«Création d'un capital autorisé d'un montant de EUR 15.000.000,- et autorisation au Conseil d'Administration d'augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé tout en supprimant ou limitant les droits de souscription préférentiel tels qu'indiqués dans le rapport du Conseil d'Administration du 29 septembre 2010.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ci-avant mentionné et après avoir constaté que le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée de fixer un capital autorisé et de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires, à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de ne pas délibérer sur le point 1.-à l'ordre du jour concernant l'augmentation de capital.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser la société d'acquérir jusqu'à 50% de ses propres actions, aux conditions et modalités à fixer par le Conseil d'Administration.

L'acquisition ne peut toutefois avoir pour effet que l'actif net devienne inférieur au montant indiqué à l'article 72-1, paragraphes (1) et (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation. Le prix de rachat des actions sera déterminé par le Conseil d'Administration sur base de la valeur nette d'inventaire. Cette autorisation est valable pendant une durée de 5 ans.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice qui se terminera désormais le 31 décembre.

L'exercice en cours ayant commencé le 1^{er} octobre 2009 se terminera le 31 décembre 2010.

En conséquence de ce qui précède, l'article dix-huit des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 18.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.»

Quatrième résolution

L'assemblée sur le vu du rapport du conseil d'administration à l'assemblée précité (établi en conformité avec les articles 32 et 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales), décide d'instaurer un capital autorisé jusqu'à un montant de QUINZE MILLIONS D'EUROS (EUR 15.000.000,-) et autorise le conseil d'administration durant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte d'augmenter de temps en temps le capital souscrit dans les limites du capital autorisé, avec ou sans émission d'actions nouvelles, avec la possibilité de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiels des anciens actionnaires.

L'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital de la société est fixé à EUR 12.500.000,- (douze millions cinq cent mille euros) représenté par 55.799 (cinquante-cinq mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté à EUR 15.000.000, (quinze millions d'euros), le cas échéant par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé. Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2010 et peut être renouvelée par une

assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.000,.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. RECKINGER, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44485. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142683/112.

(100163746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

**Outlet Mall Neumunster S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Outlet Mall Sub Group Holding No. 9 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 140.551.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of October.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Outlet Mall Group Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number B-97.674;

hereby represented by Me Anne-Sophie Tuffery, LL.M., residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney signed in Luxembourg on 27 September 2010.

The said proxy having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party acting in its capacity as sole shareholder of Outlet Mall Sub Group Holding No.9 S.à r.l. (the "Sole Shareholder"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated by a deed of notary Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 14 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2031 on 21 August 2008, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number B-140.551.

The appearing party, represented as above mentioned, recognised that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the name of the Company to "Outlet Mall Neumunster S.à r.l."

2 To amend article 1, paragraph 3 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the resolution to be adopted under item 1) of this agenda.

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES TO change the name of the Company to "Outlet Mall Neumunster S.à r.l."

Second resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend article 1, paragraph 3 of the articles of incorporation, which will from now be read as follows:

“The Company will exist under the name of “Outlet Mall Neumunster S.à r.l. ”.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatrième jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

Outlet Mall Group Holding S.à r.l., une société créée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duché du Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B-97.674;

représentée par Mademoiselle Anne-Sophie Tuffery, juriste demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg le 27 septembre 2010.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de Outlet Mall Sub Group Holding No.9 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché du Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en date du 14 juillet 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2031 en date du 21 août 2008, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B-140.551.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Changer la dénomination de la Société en “Outlet Mall Neumunster S.à r.l.”
- 2 Modifier le troisième alinéa de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter la résolution adoptée sous le point 1) de l'ordre du jour.

Première résolution

L'associé unique DÉCIDE de changer la dénomination de la Société en “Outlet Mall Neumunster S.à r.l.”

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'associé unique DÉCIDE de modifier le troisième alinéa de l'article 1 des Statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

“La Société adopte la dénomination “Outlet Mall Neumunster S.à r.l. ”.”

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: A.-S.Tuffery, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43971. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143391/91.

(100164286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Doylex Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 130.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142709/9.

(100164076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Duse II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.300.000,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.623.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 25 octobre 2010

1. Mr Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Royaume Uni, demeurant à 30 rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Mark Houston
- Monsieur Alexandre Moyret
- Monsieur Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142712/17.

(100163906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

UBP Mena, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.117.

EXTRAIT

L'acte rectificatif relatif aux démissions des administrateurs de Majid Al Futtaim Fund Company SICAV-SIF (renommée UBP MENA) émis en date du 25 octobre 2010 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Ce dernier remplace le dépôt initial (L100140511).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 25 octobre 2010.

Pour le compte de UPB MENA SICAV-FIS (anciennement Majid Al Futtaim Fund Company SICAV-FIS)

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Signature

ACTE RECTIFICATIF

Monsieur Iain Macleod a démissionné de son poste d'administrateur de Majid Al Futtaim Fund Company SICAV-SIF (renommée UBP MENA) en date du 6 octobre 2010, et non pas en date du 16 septembre 2010, comme initialement mentionné dans l'extrait du 14 septembre 2010.

Monsieur Robert Hoffmann a démissionné de son poste d'administrateur de Majid Al Futtaim Fund Company SICAV-SIF (renommée UBP MENA) en date du 6 octobre 2010, et non pas en date du 16 septembre 2010, comme initialement mentionné dans l'extrait du 14 septembre 2010.

Le présent acte rectificatif remplace l'extrait en date du 14 septembre 2010.

Fait à Bertrange, le 25 octobre 2010.

Pour le compte de UPB MENA SICAV-FIS (anciennement Majid Al Futtaim Fund Company SICAV-FIS)

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Signature

Référence de publication: 2010143763/28.

(100164784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

E. Excel Export S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5772 Weiler-la-Tour, Schlammesté.

R.C.S. Luxembourg B 47.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010142713/10.

(100163752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

E.I.T. International, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.078.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} avril 2010

La société anonyme E.I.T. International S.A., requiert auprès du Registre de Commerce de bien vouloir procéder à l'inscription suivante:

Le conseil d'administration du 1^{er} avril 2010 a nommé M. Mc Donnell David né le 14 novembre 1964 Middlesbrough en Angleterre, domicilié à The Holmem Farm, Urra, Bilsdale-Cleveland, TS9 7HZ (UK) comme administrateur et administrateur-délégué pour une durée de 6 ans. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit pas la signature collective de deux administrateurs.

Luxembourg, le 11 septembre 2010.

Pour la Société

Référence de publication: 2010142714/16.

(100163365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

CSN Overseas S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 358.670.550,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 105.489.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of October,

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Companhia Siderúrgica Nacional, a listed public company incorporated and governed by the laws of Brazil, with registered office at Rua São José, n. 20, sala 1602, Rio de Janeiro, RJ, Brazil, registered with the Cadastro Nacional da Pessoa Jurídica of the República Federativa do Brasil under number 33.042730/0001-04 and listed on the São Paulo and New York Stock Exchange under the quote sign SID,

Here represented by Ms. Flora Gibert with French nationality, of legal age according to her nationality, married, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with Identity Number 0911LUX00089.

She appears in the name and on behalf of the company Companhia Siderúrgica Nacional, in her capacity as proxy holder by virtue of a proxy given to her on October 13, 2010.

Companhia Siderúrgica Nacional is the Sole Member of CSN Overseas S. à r.l., a société à responsabilité limitée, validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered address at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 MUNSBACH, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 105.489 (hereinafter the "Company"); the Company transferred its registered office from Cayman Islands to Luxembourg pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger (aforementioned), on December 29, 2004, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 436 on Mai 11, 2005 (the "Sole Member").

According to article 199 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, the Company is allowed to change its nationality with the unanimous consent of its members.

I, THE NOTARY state that the person appearing before me has the legal capacity and is legitimate to grant this Public Deed; and I state under my responsibility that in my opinion, she has accredited to me enough faculties to execute into public deed the resolutions she is delivering to me and that are incorporated into this Public Deed.

The agenda of the meeting is the following:

- a) Change of the Company's name from CSN Overseas S.à r.l. to CSN Metals, S.L.
- b) Change of the currency of the Company's share capital from US Dollars into Euros and determination that the Company's share capital will from now on amount to two hundred fifty six million nine hundred fifty one thousand five hundred eighty two Euros (EUR 256,951,582) divided into two hundred fifty six million nine hundred fifty one thousand five hundred eighty two (256,951,582) participations, each having a par value of one Euro (EUR 1).
- c) Transfer of the registered office of the Company from 9, Parc d'Activité Syrdall, L5365 Luxembourg to Paseo de la Castellana 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Spain.
- d) Adoption of the Spanish nationality by the Company.
- e) Subordination of the Company under the Spanish legal regime and complete restatement of the articles of association in order to bring them in conformity with Spanish laws.
- f) Discharge granted to the category A and the category B managers and appointment of the Joint Directors of the Company.
- g) Granting of powers of attorney in favor of Mr. Marcelo Martins Fonseca and Mr. Mario Enrique Melillo to execute any actions and steps which may be necessary so that the transfer of the registered office of the Company to Spain has full legal effects in Spain.
- h) Authorization to be given to any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. to execute any and all formalities with the Luxembourg authorities and especially the formalities with the Luxembourg Trade and Companies Register.
- i) Resolutions to be taken under points a, b, c, d, e and f of this agenda under the resolutive condition that the transfer of the registered office is not accepted by the Spanish authorities.
- j) Miscellaneous On the basis of this agenda, the Sole Member takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to change the name of the Company from CSN Overseas S. à r.l. to CSN METALS, S.L. A copy of the certificate issued by the Spanish Central Commercial Registry regarding the corporate name is attached to the present deed.

Second resolution

The Sole Member resolves that the currency of the Company's share capital shall be changed from US Dollars to Euros on the basis of the USD – EUR exchange rate (EUR 1 = USD 0,7164) as applicable according to the European Central Bank at October 14, 2010 at 2pm Luxembourg time.

Following such change of currency, the share capital of the Company will henceforth be set at two hundred fifty six million nine hundred fifty one thousand five hundred eighty two Euros (EUR 256,951,582) divided into two hundred fifty six million nine hundred fifty one thousand five hundred eighty two (256,951,582) participations, each having a par value of one Euro (EUR 1) which are equal, indivisible and may be accumulated. Participations shall not be considered to be shares of stock, may not be represented by negotiable instruments and may not be called shares.

The participations are fully subscribed and paid-up by the Sole Member of the Company and solely attributed to the Sole Member.

Third resolution

The Sole Member resolves to transfer with immediate effect the registered office of the Company from 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, to Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Spain.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts with immediate effect the Spanish nationality.

Fifth resolution

As of the date of the transfer of the Company from Luxembourg to Spain, the Company shall henceforth be governed by Spanish Law, i.e. by the Royal Decree Legislative 1/2010, July 2, by means of it is approved the Consolidating Acts of the Capital Companies, and another legal applicable regulations and in particular by its articles of association.

In order to comply with Spanish law, the Sole Member decides to proceed to a complete restatement of the articles of association of the Company.

The new statutory text is composed in Spanish and will henceforth read as follows:

ESTATUTOS SOCIALES DE LA COMPAÑÍA “CSN METALS, S.L.”

Título I. Determinaciones generales

Art. 1. Denominación social. La Sociedad se denominará CSN METALS S.L., y se regirá por los presentes Estatutos y en cuanto en ellos no se halle previsto, por las disposiciones legales vigentes y, en particular, por el Real Decreto Legislativo 1/2010, de 2 de julio, por el que se aprueba el texto refundido de la Ley de Sociedades de Capital.

Art. 2. Objeto social. El objeto social comprende la actividad de adquisición, tenencia, gestión y administración de títulos y acciones o de cualquier forma de representación de participaciones en el capital de entidades residentes y no residentes.

Asimismo, la Sociedad podrá llevar a cabo la prestación de servicios financieros tales como la gestión y colocación de los recursos propios y los del grupo empresarial del que forme parte con exclusión de las actividades reservadas por ley a las instituciones de inversión colectiva, a las entidades de financiación, así como lo expresamente reservado por la Ley del Mercado de Valores a las agencias y/o sociedades de valores y bolsa.

Tales actividades podrán ser desarrolladas por la Sociedad bien de forma directa, o bien de cualquier otra forma admitida en Derecho, como la participación en calidad de socio y/o accionista en otras entidades de objeto idéntico o análogo.

Quedan excluidas todas aquellas actividades para cuyo ejercicio la ley exija requisitos especiales hasta tanto no sean cumplidos por la Sociedad.

Si las disposiciones legales exigiesen para el ejercicio de alguna de las actividades comprendidas en el objeto social algún título profesional, o autorización administrativa, o inscripción en registro público, dicha actividad deberá realizarse por medio de persona que ostente dicha titularidad profesional y, en su caso, no podrá iniciarse antes de que se hayan cumplido los requisitos administrativos exigidos.

Art. 3. Domicilio social. La Sociedad tiene su domicilio en Paseo de la Castellana número 52, Planta 2B-Madrid, 28046 (España).

Previo acuerdo de la Junta General, el domicilio podrá ser trasladado a cualquier otro punto del territorio nacional. El Órgano de Administración podrá acordar el traslado del domicilio social dentro del mismo término municipal, así como la creación de Agencias, Sucursales, Delegaciones, Filiales y Corresponsalías tanto en territorio nacional como en el extranjero.

Art. 4. Duración. La Sociedad tiene duración indefinida y continuará sus operaciones en España como compañía española desde el día de la firma de la correspondiente escritura de traslado de domicilio.

Título II. Capital social y participaciones

Art. 5. Capital social. El capital social se fija en la suma de 256.951.582 euros, representado por 256.951.582 participaciones sociales, numeradas correlativamente del 1 al 256.951.582 ambos inclusive, de 1 Euro de valor nominal cada una de ellas, iguales, acumulables e indivisibles, que no podrán incorporarse a títulos negociables ni denominarse acciones.

Art. 6. Participaciones sociales. Las participaciones sociales no se representarán en ningún caso por títulos especiales, nominativos o al portador, ni se expedirán tampoco resguardos provisionales acreditativos de una o varias participaciones sociales. El único título de propiedad está constituido por la escritura fundacional, o por las escrituras que se otorguen en casos de ampliación de capital.

Y en caso de transmisión inter vivos o mortis causa, por el documento público correspondiente.

Las certificaciones del Libro Registro de Socios en ningún caso sustituirán al título público de adquisición.

Art. 7. Transmisión de participaciones. En la transmisión de participaciones sociales se aplicará lo dispuesto en la Ley. La transmisión de participaciones sociales se formalizará en documento público y se comunicará a la Sociedad, por escrito, indicando el nombre o denominación social, nacionalidad y domicilio del nuevo socio, sin cuyo requisito no podrá el adquirente pretender el ejercicio de los derechos que le correspondan en la Sociedad.

Art. 8. Derechos de los socios. Cada participación social otorga a su propietario la condición de socio y le confiere los derechos recogidos en la Ley de Sociedades de Capital.

Art. 9. Libro registro de socios. La Sociedad llevará un Libro Registro de Socios, en el que se inscribirán sus circunstancias personales, las participaciones sociales que cada uno de ellos posea y la constitución de derechos reales y otros

gravámenes sobre las mismas y las variaciones que se produzcan. Cualquier socio podrá consultar este Libro Registro, que estará bajo el cuidado y responsabilidad del Órgano de Administración. El socio tiene derecho a obtener una certificación de sus participaciones en la Sociedad, así como el nombre de los titulares de derechos reales o de gravámenes que pesen sobre las mismas y que figuren en el Libro Registro.

Art. 10. Participación pro indiviso. Las participaciones son indivisibles.

Siempre que una participación social pertenezca pro indiviso a varias personas, éstas habrán de designar la que haya de ejercitar los derechos inherentes a esa participación. A pesar de ello, y en caso de incumplirse las obligaciones derivadas de la condición de socio, responderán solidariamente todos los comuneros.

Art. 11. Prenda, Embargo y usufructo. En los casos de prenda y embargo de participaciones sociales, se observará lo dispuesto en la Ley de Sociedades de Capital.

En caso de usufructo de participaciones, la cualidad de socio reside en el nudo propietario.

En las relaciones entre el usufructuario y el nudo propietario regirá lo que determine el título constitutivo del usufructo y, en su defecto, lo dispuesto en la legislación civil aplicable.

Título III. Órganos de la sociedad

Art. 12. Órganos de la sociedad. Los órganos de la sociedad son:

- a) La Junta General.
- b) El Órgano de Administración, que podrá adoptar cualquiera de las formas que luego se establecen, mediante acuerdo de la Junta General

A. Junta general

Art. 13. Junta general. Los socios, reunidos en Junta General, decidirán por la mayoría legal o estatutariamente establecida, en los asuntos propios de la competencia de la Junta.

Art. 14. Adopción de acuerdos. Cada participación social da derecho a un voto.

Los acuerdos se adoptarán por mayoría de votos válidamente emitidos, siempre que representen, al menos, un tercio de los votos correspondientes a las participaciones sociales en que se divida el capital social. No se computarán los votos en blanco.

El aumento o la reducción del capital social y, en general, cualquier otra modificación de los Estatutos Sociales requerirá el voto favorable de más de la mitad de los votos correspondientes a las participaciones en que se divida el capital social.

La transformación, la fusión, la escisión, la cesión global de activo y pasivo, el traslado de domicilio al extranjero, la supresión o limitación del derecho de suscripción preferente en los aumentos de capital, la exclusión de socios y la autorización para que el Órgano de Administración de la Sociedad pueda dedicarse, por cuenta propia o ajena, al mismo, análogo o complementario género de actividades al que constituya el objeto social, requerirá el voto favorable de al menos dos tercios de los votos correspondientes a las participaciones en que se divida el capital social.

Art. 15. Celebración anual de junta. Los administradores convocarán la Junta General Ordinaria para su celebración dentro de los seis primeros meses de cada ejercicio con el fin de censurar la gestión social, aprobar, en su caso, las cuentas del ejercicio anterior y resolver sobre la aplicación del resultado.

Art. 16. Convocatoria. La Junta General será convocada por el Órgano de Administración, por escrito que asegure la recepción de la misma, dirigido a cada uno de los socios al domicilio que figure en el Libro Registro de Socios. La comunicación deberá contener el nombre de la sociedad, la fecha y hora de la reunión así como el orden del día, en el que figurarán los asuntos a tratar, debiendo figurar también el nombre de la persona o personas que realizan la comunicación.

Entre la convocatoria y la fecha prevista para la celebración de la reunión, deberá existir un plazo de, al menos, quince días. El plazo se computará a partir de la fecha en la que hubiera sido remitido el anuncio al último socio.

El Órgano de Administración convocará la Junta siempre que lo considere necesario o conveniente, y en todo caso, cuando lo soliciten uno o varios socios que representen, al menos, el cinco por ciento del capital social, debiéndose expresar en la solicitud los asuntos a tratar en la Junta. En este caso, la Junta General deberá ser convocada para su celebración dentro del mes siguiente a la fecha en que se hubiere requerido notarialmente al Órgano de Administración para convocarla, debiendo incluirse necesariamente en el Orden del Día los asuntos que hubiesen sido objeto de solicitud.

Art. 17. Constitución de la junta. La Junta quedará válidamente constituida cuando concurren a ella, presentes o representados, un número de socios que hagan posible la adopción de acuerdos conforme a las mayorías fijadas en el artículo 14 de estos Estatutos.

Sin perjuicio de lo dispuesto en el artículo anterior, la Junta quedará válidamente constituida, sin necesidad de convocatoria previa si encontrándose reunidos, presentes o representados, los socios representativos de la totalidad del capital social, aceptan por unanimidad la celebración de la reunión y el orden del día de la misma.

Art. 18. Derecho de asistencia a las juntas. Todos los socios tienen derecho a asistir a la Junta General.

Los administradores deberán asistir a la Junta General.

Art. 19. Representación. Todo socio puede hacerse representar en la Junta General por medio de otra persona. La representación deberá conferirse por escrito y con carácter especial para cada Junta. Quedan a salvo los supuestos específicos previstos en la Ley.

Art. 20. Presidencia de la junta. Actuarán como Presidente y Secretario de la Junta, cualesquiera de los Administradores, y en su defecto, aquellas personas designadas por los socios asistentes a la reunión.

Los acuerdos adoptados se consignarán en acta en la que figurará la lista de asistentes, y que será aprobada bien por la misma Junta al final de la reunión o, en su defecto y dentro del plazo de quince días siguientes a la celebración de la Junta, por el Presidente de la Junta General o por persona autorizada a actuar como tal en dicha Junta y por dos socios interventores, uno en representación de la mayoría y otro por la minoría. El acta, una vez aprobada, será firmada por el Secretario de la reunión, con el Visto Bueno del Presidente.

B. Organo de administración

Art. 21. Administración. La sociedad será administrada y representada por el Órgano de Administración, que podrá ser un Administrador Único, dos o más Administradores Solidarios o Mancomunados o un Consejo de Administración, que tendrá un mínimo de tres y un máximo de doce miembros. Será la Junta General la que determinará el sistema de administración adoptado, así como, en su caso, el número de componentes del Consejo de Administración entre el mínimo y el máximo establecido. Igualmente, la Junta General podrá variar el sistema de administración o el número de componentes del Consejo, dentro de los límites establecidos, sin modificar los presentes Estatutos.

Art. 22. Representación y facultades. El Órgano de Administración ostentará, la representación de la Sociedad ante los Tribunales y fuera de ellos, extendiéndose a todos los asuntos pertenecientes al giro o tráfico de la empresa.

En consecuencia, podrá adoptar cualquier medida y celebrar los contratos necesarios para llevar a cabo el objeto social, incluyéndose aquéllos que entrañen adquisición o disposición de cualquier clase de bienes muebles e inmuebles, así como la creación y cancelación de derechos reales; y en general resolver sobre cualquier asunto comprendido en el ámbito de las operaciones que la Sociedad pueda realizar. La competencia del Órgano de Administración se extiende a toda clase de asuntos sin limitación, a excepción de aquéllos que por Ley están reservados a la competencia de la Junta General.

Cualquier limitación de las facultades representativas del Órgano de Administración, tanto si vinieren impuestas por los Estatutos, como si se derivaren de decisiones de la Junta General, serán ineficaces frente a terceros. Ello sin perjuicio de su validez y de la responsabilidad en que incurra dicho Órgano frente a la sociedad por su extralimitación, por el abuso de facultades o por la realización de actos no comprendidos en el objeto social que obliguen a la sociedad de conformidad con lo dispuesto en la Ley de Sociedades de Capital.

Art. 23. Nombramiento, Separación de administradores y duración del cargo. Para ser Administrador no se requerirá la condición de socio de la Compañía. El nombramiento y separación de cada uno de los administradores (que podrá ser acordado en cualquier momento) será competencia de la Junta General y la separación podrá ser acordada aún cuando no figure en el orden del día, con el voto favorable de dos tercios de los votos correspondientes a las participaciones en que se divida el capital social.

La duración del cargo será por tiempo indefinido. No podrán ser nombrados Administradores quienes se hallaren comprendidos en causa de incapacidad o de incompatibilidad legal para ejercer el cargo, especialmente las determinadas por las Leyes de Incompatibilidades y las generales establecidas por la Ley.

Art. 24. Consejo de administración. Cuando la sociedad sea regida, administrada y representada por un Consejo de Administración, el mismo estará compuesto de tres Consejeros como mínimo y doce como máximo, elegidos por la Junta General, que decidirá el número exacto de ellos.

El Consejo se reunirá siempre que lo solicite un Consejero mediante carta certificada dirigida al Presidente o lo acuerde el Presidente, a quien corresponde convocarlo. Si se hace a instancia de un Consejero, el Presidente deberá convocarlo dentro del plazo máximo de quince días, desde la recepción de la solicitud.

La convocatoria se hará por escrito que asegure la recepción de la misma, dirigido por el Presidente, donde se expresará el día, hora y lugar de la reunión, con el Orden del Día.

Deberá mediar un plazo mínimo de cinco días entre la convocatoria y la fecha de la reunión.

El Consejo de Administración quedará válidamente constituido cuando concurren, presentes o representados, el número de consejeros previstos en los estatutos, siempre que alcancen, como mínimo la mayoría de los vocales.

Los acuerdos se tomarán por mayoría absoluta de los consejeros asistentes o debidamente representados en la reunión, salvo que a Ley exija otra mayoría reforzada. Se admitirá la votación por escrito y sin sesión cuando ningún miembro del Consejo se oponga al procedimiento.

El Presidente abrirá la sesión y dirigirá los debates, concediendo el uso de palabra a los asistentes.

El Consejo regulará su propio funcionamiento y nombrará entre sus miembros, si no lo hace la Junta General de Socios, al Presidente y si lo estima oportuno, uno o varios Vicepresidentes. Asimismo, y si no lo hace la Junta General de Socios, elegirá un Secretario, y si lo cree conveniente, un Vicesecretario, que podrán no ser consejeros, en cuyo caso tendrán voz pero no voto.

El Consejo puede delegar permanentemente todas o algunas de sus facultades, excepto aquéllas que no sean delegables por imperativo legal, a favor de uno o más Consejeros Delegados, así como otorgar apoderamientos generales o especiales y revocar tales nombramientos o apoderamientos.

Los acuerdos se llevarán a un Libro de Actas, cuyas actas serán firmadas por el Secretario y el Presidente.

Art. 25. Administradores solidarios o mancomunados y administrador único. Cuando la sociedad sea regida, administrada y representada por los Administradores Solidarios, en número de dos a cuatro, según decida la Junta General, cada uno indistintamente ostentará las facultades atribuidas por estos Estatutos y por la Ley al Órgano de Administración.

Si se opta por Administradores Mancomunados o Conjuntos, en número de dos a seis, deberán actuar conjuntamente al menos dos de ellos, teniendo las facultades que estos Estatutos y en la Ley se atribuyen al órgano de administración, facultades que tendrá, en su caso, el Administrador Único.

C. Ejecución de los acuerdos

Art. 26. Facultad para certificar. La facultad de certificar las actas corresponde, dependiendo de la forma que adopte el órgano de administración, a las personas designadas por el vigente Reglamento del Registro Mercantil.

Art. 27. Protocolización de acuerdo sociales. La elevación a instrumento público de los acuerdos sociales corresponde a la persona que tenga facultad para certificarlos.

También podrá realizarse por cualquiera de los miembros del Órgano de Administración con nombramiento vigente e inscrito en el Registro Mercantil, cuando hubieren sido expresamente facultados para ello en la escritura social o en la reunión en que se hayan adoptado los acuerdos.

La elevación a instrumento público por cualquier otra persona requerirá el otorgamiento de la oportuna escritura de poder, que podrá ser general para todo tipo de acuerdos en cuyo caso deberá inscribirse en el Registro Mercantil. Este procedimiento no será aplicable para elevar a públicos los acuerdos sociales cuando se tome como base para ello el acta o testimonio notarial de la misma.

Título IV. Ejercicio social

Art. 28. Ejercicio social y cuentas anuales. El ejercicio social comenzará el 1 de enero de cada año y terminará el 31 de diciembre del mismo año.

El Órgano de Administración está obligado a formular en el plazo máximo de tres meses, contados a partir del cierre del ejercicio social, las cuentas anuales, el informe de gestión y la propuesta de aplicación del resultado, así como, en su caso, las cuentas y el informe de gestión consolidados.

Las cuentas anuales comprenderán el balance, la cuenta de pérdidas y ganancias, un estado que refleje los cambios en el patrimonio neto del ejercicio, un estado de flujos de efectivo y la memoria.

Estos documentos, que forman una unidad, deberán ser redactados con claridad y mostrar la imagen fiel del patrimonio, de la situación financiera y de los resultados de la sociedad, de acuerdo con lo dispuesto en la Ley de Sociedades de Capital y en el Código de Comercio, y deberán estar firmados por cada uno de los miembros del Órgano de Administración.

Durante el plazo que medie entre la convocatoria y la celebración de la Junta, los socios podrán ejercitar el derecho de información que les concede la Ley. En la convocatoria de la Junta se hará constar expresamente la existencia de este derecho.

Art. 29. Aplicación del resultado. De los beneficios obtenidos en cada ejercicio, una vez cubierta la dotación para reserva legal y demás atenciones legalmente establecidas, se detraerá para fondo de reserva voluntaria el porcentaje que determine la Junta General.

Art. 30. Dividendos. Los socios tendrán derecho a los beneficios repartibles en proporción a sus respectivas participaciones sociales.

Título V. Disolución y liquidación

Art. 31. Disolución. La sociedad se disolverá por las causas legalmente previstas en la Ley de Sociedades de Capital.

Art. 32. Liquidación. Quienes fueran administradores al tiempo de la disolución quedarán convertidos en liquidadores, salvo que, al acordar la disolución, los designe la Junta General.

Durante el período de liquidación los socios continuarán celebrando tantas Juntas Generales como se consideren necesarias, de acuerdo con la legislación en vigor.

Una vez terminada la liquidación, el activo neto resultante, si lo hay, se distribuirá entre los socios conforme a sus participaciones y de acuerdo con lo dispuesto en la Ley de Sociedades de Capital.”

This text substitutes the prior one which will not have effects any more.

Sixth resolution

The Sole Member resolves to grant discharge to the following category A and category B managers:

- Mr. Marcelo Martins Fonseca, category A manager, with professional address at Paseo de la Castellana, 52, Floor 2B, 28046 Madrid, Spain;
- Mr. Mario Henrique Melillo, category A manager, with professional address at Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Spain;
- Mr. Enéas Garcia Diniz, category B manager, with professional address at 3400, Avenida Brigadeiro Faria Lima, Itaim Bibi -São Paulo, Brazil;
- Mr. Paulo Penido Pinto Marques, category B manager, with professional address at 3400, Avenida Brigadeiro Faria Lima, Floor 20, 04538-132 Itaim Bibi - São Paulo, Brazil;
- Mr. Alberto Monteiro de Queiroz Netto, category B manager, with professional address at 3400, Avenida Brigadeiro Faria Lima, Floor 20, 04538-132 Itaim Bibi -São Paulo, Brazil;
- Mr. Marco Weijermans, former category B manager with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Robert van't Hoeft, former category B manager with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Fabrice Rota, former category B manager with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Sole Member approves to amend the current Management Body of the Company replacing the previous Board of Managers with five Joint Directors.

The Sole Member decides to appoint the following people for an indefinite term:

- Mr. Marcelo Martins Fonseca, of Brazilian nationality, of legal age according to his nationality, married, with professional address at Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Spain and holder of passport of his nationality number CV019805, in force, with Spanish Tax Identity Number Y1040407-Q;
- Mr. Mario Enrique Melillo, of Italian nationality, of legal age according to his nationality, single, with professional address at Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Spain, and holder of passport of his nationality number F082374, in force with Spanish Tax Identity Number Y0601378-B;
- M. Enéas Garcia Diniz, of Brazilian nationality, of legal age according to this nationality, married, with professional address at Avenida Brigadeiro Faria Lima, 3400, 20 andar, Itaim Bibi, São Paulo, Brazil and holder of passport of his nationality number CZ087080, in force, whose Spanish Tax Identity Number (NIE) is actually under process to be obtained;
- Mr. Paulo Penido Pinto Marques, of Brazilian nationality, of legal age according to his nationality, married, with professional address at Avenida Brigadeiro Faria Lima, 3400, 20 andar, Itaim Bibi, São Paulo, Brazil and holder of passport of his nationality CZ614011, in force, whose Spanish Tax Identity Number (NIE) is actually under process to be obtained;
- Mr. Alberto Monteiro de Queiroz Netto, of Brazilian nationality, of legal age according to his nationality, married, with professional address at Avenida Brigadeiro Faria Lima, 3400, 20 andar, Itaim Bibi, São Paulo, Brazil and holder of passport of his nationality number CY972440, in force, whose Spanish Tax Identity Number (NIE) is actually under process to be obtained.

Seventh resolution

The Sole Member resolves to grant powers of attorney in favor of the following people:

- Mr. Marcelo Martins Fonseca of Brazilian nationality, of legal age according to his nationality, married, with professional address at Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Spain and holder of passport of his nationality number CV019805, in force, with Spanish Tax Identity Number Y1040407-Q and Mr. Mario Enrique Melillo of Italian nationality, of legal age according to this nationality, single, with professional address at Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Spain, and holder of passport of his nationality number F082374, in force with Spanish Tax Identity Number Y0601378-B, in order to carry out the faculties, individually or jointly and severally, as follows:
 - To incorporate into Public Deed any kind of resolutions adopted by the General Sole Members Meeting and/or the Board of Directors, without any form of exception, taking as a basis the Minutes or the Minutes Book or certification of said agreements, being able to sign any document and carry out any necessary step to register in the Commercial Registry the aforementioned resolutions, in accordance with the Article 108.3 of the Spanish Commercial Registry Regulation currently in force. -To appear before the Spanish Notary Public or foreign Notary Public in order to raise into a Public Deed any private document that amends, completes, corrects this Public Deed including rectifications and clarifications to inscribe it in the Commercial Registry of Madrid (Spain).
 - To take whatever actions and steps may be necessary so that the transfer of the registered office of the Company to Spain has full legal effects in Spain, being entitled towards this end to sign, modify, complete, amend and submit whatever applications, authorizations, declarations and other documents before the Spanish Public Authorities, specially before the Spanish Tax Authorities, the General Office of Trade and Investment and the Spanish Ministry of Economy and Finance Spanish.

Eighth resolution

The Sole Member resolves to appoint any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting individually in order to execute on behalf of the Company any and all formalities with the Luxembourg Authorities and especially the formalities related to the de-registration the Company with the Luxembourg Trade and Companies Register.

Ninth resolution

The Sole Member resolves that the Company will continue its operations as required under the articles of association which remain attached to the present deed.

Following the above resolved transfer of the registered address from Luxembourg to Spain, the Company will continue its operations in Spain as Spaniard company on the date on which the public deed of transfer is effective.

Tenth resolution

The Sole Member decides that the resolutions taken in relation with points a, b, c, d, e and f of the agenda of this meeting are taken under the resolutive condition of a refusal of the transfer of the registered office by the Spanish authorities.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze octobre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, remplaçant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Companhia Siderúrgica Nacional, une société cotée constituée et régie selon les lois du Brésil, ayant son siège social à Rua São José, n. 20, sala 1602, Rio de Janeiro, RJ, Brésil, enregistrée au Castrado Nacional da Pessoa Jurídica de la République Fédérale du Brésil sous le numéro 33.042730/0001-04 et cotée en bourse de São Paulo et de New York sous le signe SID.

ici représentée par Madame Flora Gibert, de nationalité française, majeure selon les lois de sa nationalité, mariée, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, avec numéro de carte d'identité 0911LUX00089, en vertu d'une procuration donnée le 13 octobre 2010.

Companhia Siderúrgica Nacional est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de CSN Overseas S.à r.l., ayant son siège social au 9, Parc d'activité Syrdall, L-5365 MÜNSBACH, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.489 (ci-après la «Société»). La Société a transféré son siège social des Iles Caïmans au Luxembourg aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger (précité) en date du 29 Décembre 2004, publié au Mémorial dans le Recueil Spécial C sous le numéro 436 le 11 Mai 2005 (l' «Associé Unique»).

En vertu de l'article 199 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales en vigueur, la Société peut changer de nationalité à l'unanimité des droits de vote de ses associés.

Je, soussigné le NOTAIRE, affirme que la personne présente devant moi a la capacité légale et est bien-fondée à signer cet Acte Notarié; et j'affirme sous ma responsabilité qu'à mon sens elle dispose des pouvoirs nécessaires pour signer en tant qu'acte notarié les résolutions qu'elle me délivre et qui sont incorporées à cet Acte Notarié.

La présente assemblée a pour ordre du jour:

- a) Changement de la dénomination sociale de la Société de CSN Overseas S.à.r.l. en CSN Metals, S.L.
- b) Changement de devise du capital social de la Société de Dollars américains en Euros et la fixation du capital social de la Société à compter de ce jour à deux cent cinquante-six millions neuf cent cinquante-et-un mille cinq cent quatre-vingt-deux Euros (EUR 256.951.582) réparti en deux cent cinquante-six millions neuf cent cinquante-et-un mille cinq cent quatre-vingt-deux (256.951.582) parts sociales avec une valeur nominale de un Euro (1 Euro) chacune.
- c) Transfert du siège social de la Société du 9, Parc d'Activité de Syrdall, L-5365, MÜNSBACH, Grand Duché de Luxembourg, à Paseo de la Castellana 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Espagne.

- d) Adoption de la nationalité espagnole.
- e) Soumission de la Société au droit espagnol et refonte complète des statuts de la Société pour les mettre en conformité avec les lois espagnoles.
- f) Décharge à donner aux gérants de catégorie A et de catégorie B de la Société et nomination de Directeurs Communs de la Société.
- g) Pouvoir à accorder à Messieurs Marcelo Martins Fonseca et Mario Enrique Melillo pour procéder à toutes les actions et démarches nécessaires en vue du transfert juridique effectif du siège de la Société en Espagne.
- h) Pouvoir à donner à quelconque employé de la société Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. de procéder à l'ensemble des formalités à effectuer auprès des autorités luxembourgeoises et en particulier les formalités à effectuer au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
- i) Résolutions à prendre en vertu des points a, b, c, d, e et f de cet ordre du jour sous condition résolutoire de la non autorisation du transfert de siège social par les autorités espagnoles.
- j) Divers.

Sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de CSN Overseas S.à.r.l. en CSN METALS, S.L. Une copie du certificat émis par le Registre Commercial Central Espagnol concernant la dénomination sociale de la Société est annexée au présent acte.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide du changement de devise de la Société de Dollars américains en Euros sur la base du cours du change USD – EUR (EUR 1= USD 0,7164) telle que applicable par la Banque Centrale Européenne au 14 Octobre 2010 à 14 heures.

A la suite du changement de devise, le capital social de la Société sera dorénavant fixé à deux cent cinquante-six millions neuf cent cinquante et un mille cinq cent quatre-vingtdeux Euros (EUR 256.951.582) réparti en deux cent cinquante-six millions neuf cent cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt-deux (256.951.582) parts sociales avec une valeur nominale de un Euro (1 Euro) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société du 9, Parc d'Activité de Syrdall, L-5365 MÜN SBACH, Grand-Duché de Luxembourg, à Paseo de la Castellana 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Espagne.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte avec effet immédiat la nationalité espagnole.

Cinquième résolution

A compter de la date du transfert de la Société du Luxembourg à l'Espagne, la Société sera dorénavant gouvernée par les lois espagnoles, c'est-à-dire par le Décret Législatif Royal 1/2010 du 2 Juillet, lequel approuve, et toute autre réglementation légale applicable et en particulier les statuts.

Afin de mettre la Société en conformité avec le droit espagnol, l'Associé Unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société.

Le nouveau texte des statuts est rédigé en espagnol et est énoncé de la façon suivante:

ESTATUTOS SOCIALES DE LA COMPAÑÍA “CSN METALS, S.L.”

Título I. Determinaciones generales

Art. 1. Denominación social. La Sociedad se denominará CSN METALS S.L., y se regirá por los presentes Estatutos y en cuanto en ellos no se halle previsto, por las disposiciones legales vigentes y, en particular, por el Real Decreto Legislativo 1/2010, de 2 de julio, por el que se aprueba el texto refundido de la Ley de Sociedades de Capital.

Art. 2. Objeto social. El objeto social comprende la actividad de adquisición, tenencia, gestión y administración de títulos y acciones o de cualquier forma de representación de participaciones en el capital de entidades residentes y no residentes.

Asimismo, la Sociedad podrá llevar a cabo la prestación de servicios financieros tales como la gestión y colocación de los recursos propios y los del grupo empresarial del que forme parte con exclusión de las actividades reservadas por ley a las instituciones de inversión colectiva, a las entidades de financiación, así como lo expresamente reservado por la Ley del Mercado de Valores a las agencias y/o sociedades de valores y bolsa.

Tales actividades podrán ser desarrolladas por la Sociedad bien de forma directa, o bien de cualquier otra forma admitida en Derecho, como la participación en calidad de socio y/o accionista en otras entidades de objeto idéntico o

análogo. Quedan excluidas todas aquellas actividades para cuyo ejercicio la ley exija requisitos especiales hasta tanto no sean cumplidos por la Sociedad.

Si las disposiciones legales exigiesen para el ejercicio de alguna de las actividades comprendidas en el objeto social algún título profesional, o autorización administrativa, o inscripción en registro público, dicha actividad deberá realizarse por medio de persona que ostente dicha titularidad profesional y, en su caso, no podrá iniciarse antes de que se hayan cumplido los requisitos administrativos exigidos.

Art. 3. Domicilio social. La Sociedad tiene su domicilio en Paseo de la Castellana número 52, Planta 2B-Madrid, 28046 (España).

Previo acuerdo de la Junta General, el domicilio podrá ser trasladado a cualquier otro punto del territorio nacional. El Órgano de Administración podrá acordar el traslado del domicilio social dentro del mismo término municipal, así como la creación de Agencias,

Sucursales, Delegaciones, Filiales y Corresponsalías tanto en territorio nacional como en el extranjero.

Art. 4. Duración. La Sociedad tiene duración indefinida y continuará sus operaciones en España como compañía española desde el día de la firma de la correspondiente escritura de traslado de domicilio.

Título II. Capital social y participaciones

Art. 5. Capital social. El capital social se fija en la suma de 256.951.582 euros, representado por 256.951.582 participaciones sociales, numeradas correlativamente del 1 al 256.951.582 ambos inclusive, de 1 Euro de valor nominal cada una de ellas, iguales, acumulables e indivisibles, que no podrán incorporarse a títulos negociables ni denominarse acciones.

Art. 6. Participaciones sociales. Las participaciones sociales no se representarán en ningún caso por títulos especiales, nominativos o al portador, ni se expedirán tampoco resguardos provisionales acreditativos de una o varias participaciones sociales. El único título de propiedad está constituido por la escritura fundacional, o por las escrituras que se otorguen en casos de ampliación de capital.

Y en caso de transmisión inter vivos o mortis causa, por el documento público correspondiente. Las certificaciones del Libro Registro de Socios en ningún caso sustituirán al título público de adquisición.

Art. 7. Transmisión de participaciones. En la transmisión de participaciones sociales se aplicará lo dispuesto en la Ley. La transmisión de participaciones sociales se formalizará en documento público y se comunicará a la Sociedad, por escrito, indicando el nombre o denominación social, nacionalidad y domicilio del nuevo socio, sin cuyo requisito no podrá el adquirente pretender el ejercicio de los derechos que le correspondan en la Sociedad.

Art. 8. Derechos de los socios. Cada participación social otorga a su propietario la condición de socio y le confiere los derechos recogidos en la Ley de Sociedades de Capital.

Art. 9. libro registro de socios. La Sociedad llevará un Libro Registro de Socios, en el que se inscribirán sus circunstancias personales, las participaciones sociales que cada uno de ellos posea y la constitución de derechos reales y otros gravámenes sobre las mismas y las variaciones que se produzcan. Cualquier socio podrá consultar este Libro Registro, que estará bajo el cuidado y responsabilidad del Órgano de Administración. El socio tiene derecho a obtener una certificación de sus participaciones en la Sociedad, así como el nombre de los titulares de derechos reales o de gravámenes que pesen sobre las mismas y que figuren en el Libro Registro.

Art. 10. Participación pro indiviso. Las participaciones son indivisibles.

Siempre que una participación social pertenezca pro indiviso a varias personas, éstas habrán de designar la que haya de ejercitar los derechos inherentes a esa participación. A pesar de ello, y en caso de incumplirse las obligaciones derivadas de la condición de socio, responderán solidariamente todos los comuneros.

Art. 11. Prenda, Embargo y usufructo. En los casos de prenda y embargo de participaciones sociales, se observará lo dispuesto en la Ley de Sociedades de Capital.

En caso de usufructo de participaciones, la cualidad de socio reside en el nudo propietario.

En las relaciones entre el usufructuario y el nudo propietario regirá lo que determine el título constitutivo del usufructo y, en su defecto, lo dispuesto en la legislación civil aplicable.

Título III. Órganos de la sociedad

Art. 12. Órganos de la sociedad. Los órganos de la sociedad son:

- a) La Junta General.
- b) El Órgano de Administración, que podrá adoptar cualquiera de las formas que luego se establecen, mediante acuerdo de la Junta General

A. Junta general

Art. 13. Junta general. Los socios, reunidos en Junta General, decidirán por la mayoría legal o estatutariamente establecida, en los asuntos propios de la competencia de la Junta.

Art. 14. Adopción de acuerdos. Cada participación social da derecho a un voto.

Los acuerdos se adoptarán por mayoría de votos válidamente emitidos, siempre que representen, al menos, un tercio de los votos correspondientes a las participaciones sociales en que se divida el capital social. No se computarán los votos en blanco.

El aumento o la reducción del capital social y, en general, cualquier otra modificación de los Estatutos Sociales requerirá el voto favorable de más de la mitad de los votos correspondientes a las participaciones en que se divida el capital social.

La transformación, la fusión, la escisión, la cesión global de activo y pasivo, el traslado de domicilio al extranjero, la supresión o limitación del derecho de suscripción preferente en los aumentos de capital, la exclusión de socios y la autorización para que el Órgano de Administración de la Sociedad pueda dedicarse, por cuenta propia o ajena, al mismo, análogo o complementario género de actividades al que constituya el objeto social, requerirá el voto favorable de al menos dos tercios de los votos correspondientes a las participaciones en que se divida el capital social.

Art. 15. Celebración anual de junta. Los administradores convocarán la Junta General Ordinaria para su celebración dentro de los seis primeros meses de cada ejercicio con el fin de censurar la gestión social, aprobar, en su caso, las cuentas del ejercicio anterior y resolver sobre la aplicación del resultado.

Art. 16. Convocatoria. La Junta General será convocada por el Órgano de Administración, por escrito que asegure la recepción de la misma, dirigido a cada uno de los socios al domicilio que figure en el Libro Registro de Socios. La comunicación deberá contener el nombre de la sociedad, la fecha y hora de la reunión así como el orden del día, en el que figurarán los asuntos a tratar, debiendo figurar también el nombre de la persona o personas que realizan la comunicación.

Entre la convocatoria y la fecha prevista para la celebración de la reunión, deberá existir un plazo de, al menos, quince días.

El plazo se computará a partir de la fecha en la que hubiera sido remitido el anuncio al último socio. El Órgano de Administración convocará la Junta siempre que lo considere necesario o conveniente, y en todo caso, cuando lo soliciten uno o varios socios que representen, al menos, el cinco por ciento del capital social, debiéndose expresar en la solicitud los asuntos a tratar en la Junta. En este caso, la Junta General deberá ser convocada para su celebración dentro del mes siguiente a la fecha en que se hubiere requerido notarialmente al Órgano de Administración para convocarla, debiendo incluirse necesariamente en el Orden del Día los asuntos que hubiesen sido objeto de solicitud.

Art. 17. Constitución de la junta. La Junta quedará válidamente constituida cuando concurran a ella, presentes o representados, un número de socios que hagan posible la adopción de acuerdos conforme a las mayorías fijadas en el artículo 14 de estos Estatutos.

Sin perjuicio de lo dispuesto en el artículo anterior, la Junta quedará válidamente constituida, sin necesidad de convocatoria previa si encontrándose reunidos, presentes o representados, los socios representativos de la totalidad del capital social, aceptan por unanimidad la celebración de la reunión y el orden del día de la misma.

Art. 18. Derecho de asistencia a las juntas. Todos los socios tienen derecho a asistir a la Junta General. Los administradores deberán asistir a la Junta General.

Art. 19. Representación. Todo socio puede hacerse representar en la Junta General por medio de otra persona. La representación deberá conferirse por escrito y con carácter especial para cada Junta. Quedan a salvo los supuestos específicos previstos en la Ley.

Art. 20. Presidencia de la junta. Actuarán como Presidente y Secretario de la Junta, cualesquiera de los Administradores, y en su defecto, aquellas personas designadas por los socios asistentes a la reunión.

Los acuerdos adoptados se consignarán en acta en la que figurará la lista de asistentes, y que será aprobada bien por la misma Junta al final de la reunión o, en su defecto y dentro del plazo de quince días siguientes a la celebración de la Junta, por el Presidente de la Junta General o por persona autorizada a actuar como tal en dicha Junta y por dos socios interventores, uno en representación de la mayoría y otro por la minoría.

El acta, una vez aprobada, será firmada por el Secretario de la reunión, con el Visto Bueno del Presidente.

B. Órgano de administración

Art. 21. Administración. La sociedad será administrada y representada por el Órgano de Administración, que podrá ser un Administrador Único, dos o más Administradores Solidarios o Mancomunados o un Consejo de Administración, que tendrá un mínimo de tres y un máximo de doce miembros. Será la Junta General la que determinará el sistema de administración adoptado, así como, en su caso, el número de componentes del Consejo de Administración entre el mínimo y el máximo establecido. Igualmente, la Junta General podrá variar el sistema de administración o el número de componentes del Consejo, dentro de los límites establecidos, sin modificar los presentes Estatutos.

Art. 22. Representación y facultades. El Órgano de Administración ostentará, la representación de la Sociedad ante los Tribunales y fuera de ellos, extendiéndose a todos los asuntos pertenecientes al giro o tráfico de la empresa.

En consecuencia, podrá adoptar cualquier medida y celebrar los contratos necesarios para llevar a cabo el objeto social, incluyéndose aquéllos que entrañen adquisición o disposición de cualquier clase de bienes muebles e inmuebles, así como

la creación y cancelación de derechos reales; y en general resolver sobre cualquier asunto comprendido en el ámbito de las operaciones que la Sociedad pueda realizar. La competencia del Órgano de Administración se extiende a toda clase de asuntos sin limitación, a excepción de aquéllos que por Ley están reservados a la competencia de la Junta General.

Cualquier limitación de las facultades representativas del Órgano de Administración, tanto si vinieren impuestas por los Estatutos, como si se derivaren de decisiones de la Junta General, serán ineficaces frente a terceros. Ello sin perjuicio de su validez y de la responsabilidad en que incurra dicho Órgano frente a la sociedad por su extralimitación, por el abuso de facultades o por la realización de actos no comprendidos en el objeto social que obliguen a la sociedad de conformidad con lo dispuesto en la Ley de Sociedades de Capital.

Art. 23. Nombramiento, Separación de administradores y duración del cargo. Para ser Administrador no se requerirá la condición de socio de la Compañía. El nombramiento y separación de cada uno de los administradores (que podrá ser acordado en cualquier momento) será competencia de la Junta General y la separación podrá ser acordada aún cuando no figure en el orden del día, con el voto favorable de dos tercios de los votos correspondientes a las participaciones en que se divida el capital social.

La duración del cargo será por tiempo indefinido. No podrán ser nombrados Administradores quienes se hallaren comprendidos en causa de incapacidad o de incompatibilidad legal para ejercer el cargo, especialmente las determinadas por las Leyes de Incompatibilidades y las generales establecidas por la Ley.

Art. 24. Consejo de administración. Cuando la sociedad sea regida, administrada y representada por un Consejo de Administración, el mismo estará compuesto de tres Consejeros como mínimo y doce como máximo, elegidos por la Junta General, que decidirá el número exacto de ellos.

El Consejo se reunirá siempre que lo solicite un Consejero mediante carta certificada dirigida al Presidente o lo acuerde el Presidente, a quien corresponde convocarlo. Si se hace a instancia de un Consejero, el Presidente deberá convocarlo dentro del plazo máximo de quince días, desde la recepción de la solicitud.

La convocatoria se hará por escrito que asegure la recepción de la misma, dirigido por el Presidente, donde se expresará el día, hora y lugar de la reunión, con el Orden del Día. Deberá mediar un plazo mínimo de cinco días entre la convocatoria y la fecha de la reunión.

El Consejo de Administración quedará válidamente constituido cuando concurren, presentes o representados, el número de consejeros previstos en los estatutos, siempre que alcancen, como mínimo la mayoría de los vocales.

Los acuerdos se tomarán por mayoría absoluta de los consejeros asistentes o debidamente representados en la reunión, salvo que a Ley exija otra mayoría reforzada. Se admitirá la votación por escrito y sin sesión cuando ningún miembro del Consejo se oponga al procedimiento.

El Presidente abrirá la sesión y dirigirá los debates, concediendo el uso de palabra a los asistentes.

El Consejo regulará su propio funcionamiento y nombrará entre sus miembros, si no lo hace la Junta General de Socios, al Presidente y si lo estima oportuno, uno o varios Vicepresidentes. Asimismo, y si no lo hace la Junta General de Socios, elegirá un Secretario, y si lo cree conveniente, un Vicesecretario, que podrán no ser consejeros, en cuyo caso tendrán voz pero no voto.

El Consejo puede delegar permanentemente todas o algunas de sus facultades, excepto aquéllas que no sean delegables por imperativo legal, a favor de uno o más Consejeros Delegados, así como otorgar apoderamientos generales o especiales y revocar tales nombramientos o apoderamientos.

Los acuerdos se llevarán a un Libro de Actas, cuyas actas serán firmadas por el Secretario y el Presidente.

Art. 25. Administradores solidarios o mancomunados y administrador único. Cuando la sociedad sea regida, administrada y representada por los Administradores Solidarios, en número de dos a cuatro, según decida la Junta General, cada uno indistintamente ostentará las facultades atribuidas por estos Estatutos y por la Ley al Órgano de Administración.

Si se opta por Administradores Mancomunados o Conjuntos, en número de dos a seis, deberán actuar conjuntamente al menos dos de ellos, teniendo las facultades que estos Estatutos y en la Ley se atribuyen al órgano de administración, facultades que tendrá, en su caso, el Administrador Único.

C. Ejecución de los acuerdos

Art. 26. Facultad para certificar. La facultad de certificar las actas corresponde, dependiendo de la forma que adopte el órgano de administración, a las personas designadas por el vigente Reglamento del Registro Mercantil.

Art. 27. Protocolización de acuerdo sociales. La elevación a instrumento público de los acuerdos sociales corresponde a la persona que tenga facultad para certificarlos.

También podrá realizarse por cualquiera de los miembros del Órgano de Administración con nombramiento vigente e inscrito en el Registro Mercantil, cuando hubieren sido expresamente facultados para ello en la escritura social o en la reunión en que se hayan adoptado los acuerdos.

La elevación a instrumento público por cualquier otra persona requerirá el otorgamiento de la oportuna escritura de poder, que podrá ser general para todo tipo de acuerdos en cuyo caso deberá inscribirse en el Registro Mercantil. Este procedimiento no será aplicable para elevar a públicos los acuerdos sociales cuando se tome como base para ello el acta o testimonio notarial de la misma.

Titulo IV. Ejercicio social

Art. 28. Ejercicio social y cuentas anuales. El ejercicio social comenzará el 1 de enero de cada año y terminará el 31 de diciembre del mismo año.

El Órgano de Administración está obligado a formular en el plazo máximo de tres meses, contados a partir del cierre del ejercicio social, las cuentas anuales, el informe de gestión y la propuesta de aplicación del resultado, así como, en su caso, las cuentas y el informe de gestión consolidados.

Las cuentas anuales comprenderán el balance, la cuenta de pérdidas y ganancias, un estado que refleje los cambios en el patrimonio neto del ejercicio, un estado de flujos de efectivo y la memoria.

Estos documentos, que forman una unidad, deberán ser redactados con claridad y mostrar la imagen fiel del patrimonio, de la situación financiera y de los resultados de la sociedad, de acuerdo con lo dispuesto en la Ley de Sociedades de Capital y en el Código de Comercio, y deberán estar firmados por cada uno de los miembros del Órgano de Administración.

Durante el plazo que medie entre la convocatoria y la celebración de la Junta, los socios podrán ejercitar el derecho de información que les concede la Ley. En la convocatoria de la Junta se hará constar expresamente la existencia de este derecho.

Art. 29. Aplicación del resultado. De los beneficios obtenidos en cada ejercicio, una vez cubierta la dotación para reserva legal y demás atenciones legalmente establecidas, se detraerá para fondo de reserva voluntaria el porcentaje que determine la Junta General.

Art. 30. Dividendos. Los socios tendrán derecho a los beneficios repartibles en proporción a sus respectivas participaciones sociales.

Titulo V. Disolución y liquidación

Art. 31. Disolución. La sociedad se disolverá por las causas legalmente previstas en la Ley de Sociedades de Capital.

Art. 32. Liquidación. Quienes fueran administradores al tiempo de la disolución quedarán convertidos en liquidadores, salvo que, al acordar la disolución, los designe la Junta General.

Durante el período de liquidación los socios continuarán celebrando tantas Juntas Generales como se consideren necesarias, de acuerdo con la legislación en vigor.

Una vez terminada la liquidación, el activo neto resultante, si lo hay, se distribuirá entre los socios conforme a sus participaciones y de acuerdo con lo dispuesto en la Ley de Sociedades de Capital.

Ce texte remplace le précédent qui devient sans effet.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder aux gérants de catégorie A et aux gérants de catégorie B suivants décharge:

- M. Marcelo Martins Fonseca, gérant de catégorie A, demeurant professionnellement à Paseo de la Castellana, 52, Floor 2B, 28046 Madrid, Espagne;

- M. Mario Henrique Melillo, gérant de catégorie A, demeurant professionnellement à Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Espagne;

- M. Enéas Garcia Diniz, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 3400, Avenida Brigadeiro Faria Lima, Itaim Bibi -São Paulo, Brésil;

- M. Paulo Penido Pinto Marques, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 3400, Avenida Brigadeiro Faria Lima, Floor 20, 04538-132 Itaim Bibi -São Paulo, Brésil; -M. Alberto Monteiro de Queiroz Netto, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 3400, Avenida Brigadeiro Faria Lima, Floor 20, 04538-132 Itaim Bibi -São Paulo, Brésil;

- M. Marco Weijermans, ancien gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- M. Robert van't Hoeft, ancien gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; -M. Fabrice Rota, ancien gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. L'Associé Unique décide d'amender l'actuel Organe de Gestion de la Société en remplaçant le précédent Conseil de Gestion par cinq Directeurs Communs. L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes pour un mandat de durée indéterminée:

- M. Marcelo Martins Fonseca, de nationalité brésilienne, majeur selon les lois de sa nationalité, marié, demeurant professionnellement à Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Espagne et détenteur d'un passeport de sa nationalité portant le numéro CV019805, en cours de validité, et dont le numéro d'assujetti fiscal (NIE) est Y1040407Q;

- M. Mario Enrique Melillo, de nationalité italienne, majeur selon les lois de sa nationalité, célibataire, demeurant professionnellement à Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Espagne, et détenteur d'un passeport de sa nationalité portant le numéro F082374, en cours de validité, et dont le numéro d'assujetti fiscal (NIE) est Y0601378-B;

- M. Enéas Garcia Diniz, de nationalité brésilienne, majeur selon les lois de sa nationalité, marié, demeurant professionnellement Avenida Brigadeiro Faria Lima, 3400, 20 andar, Itaim Bibi, São Paulo, Brésil et détenteur d'un passeport de sa nationalité portant le numéro CZ087080, en cours de validité, et dont le comme numéro d'assujetti fiscal (NIE) est (NIE) en cours d'obtention;

- M. Paulo Penido Pinto Marques, de nationalité brésilienne, majeur selon les lois de sa nationalité, marié, demeurant professionnellement Avenida Brigadeiro Faria Lima, 3400, 20 andar, Itaim Bibi, São Paulo, Brésil et détenteur d'un passeport de sa nationalité portant le numéro CZ614011, en cours de validité, et dont le comme numéro d'assujetti fiscal (NIE) est (NIE) en cours d'obtention;

- M. Alberto Monteiro de Queiroz Netto, de nationalité brésilienne, majeur selon les lois de sa nationalité, marié, demeurant professionnellement Avenida Brigadeiro Faria Lima, 3400, 20 andar, Itaim Bibi, São Paulo, Brésil et détenteur d'un passeport de sa nationalité portant le numéro CY972440, en cours de validité, et dont le comme numéro d'assujetti fiscal (NIE) est (NIE) en cours d'obtention.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de donner mandat aux personnes suivantes:

- M. Marcelo Martins Fonseca de nationalité brésilienne, majeur selon les lois de sa nationalité, marié, demeurant professionnellement à Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Espagne et détenteur d'un passeport de sa nationalité portant le numéro CV019805, en cours de validité, et dont le numéro d'assujetti fiscal est Y1040407-Q et M. Mario Enrique Melillo de nationalité italienne, majeur selon les lois de sa nationalité, célibataire, demeurant professionnellement à Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Espagne, et détenteur d'un passeport de sa nationalité portant le numéro F082374, en cours de validité, et dont le numéro d'assujetti fiscal est Y0601378-B, aux fins d'entreprendre leurs missions individuellement ou conjointement et solidairement, comme suit:

- Pour incorporer dans un Acte Notarié toute sorte de résolutions adoptées par l'Assemblée Générale de l'Associé Unique et /ou par le Conseil de Direction, sans exception, en prenant pour base les Minutes ou le Recueil des Minutes ou les certifications de conventions orales, avec pouvoir de signer tout document et d'entreprendre toute démarche nécessaire pour enregistrer dans le Registre Commercial les résolutions précédemment énoncées en accord avec l'article 108.3 du Règlement du Registre Commercial Espagnol actuellement en vigueur.

- Pour se présenter devant le Notaire Espagnol ou le Notaire Etranger en vue de constituer en Acte Notarié tout document privé qui amende, complète ou corrige cet Acte Notarié, y compris les rectifications et clarifications à inscrire dans le Registre de Commerce de Madrid (Espagne).

- D'entreprendre toutes actions et démarches qui pourraient être nécessaire à l'efficacité juridique du transfert du siège social de la Société en Espagne, étant pour ce faire habilité à signer, modifier, compléter, amender et soumettre toute demande, autorisation, déclaration ou autre document auprès des Autorités Publiques Espagnoles, en particulier l'Administration Fiscale Espagnole, la Chambre de Commerce et le Ministère de l'Economie et des Finances Espagnol.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de nommer quelconque employé de la société Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, agissant individuellement afin de procéder pour le compte de la Société à l'ensemble des formalités auprès des autorités luxembourgeoises et en particulier les formalités de radiation de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide que la Société continuera ses opérations comme imposé par les statuts. A la suite du transfert de siège social du Luxembourg en Espagne, la Société va continuer ses opérations en Espagne en tant que société espagnole à la date à laquelle l'acte notarié de transfert sera effectif.

Dixième résolution

L'Associé Unique décide que les résolutions prises en relations avec les points a, b, c, d, e et f de l'ordre du jour de cette assemblée sont prises sous condition résolutoire de refus du transfert du siège social par les autorités espagnoles.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, M. SCHAEFFER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 octobre 2010. Relation LAC/2010/45918. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010145215/730.

(100166618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Erste International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.889.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
 Société Anonyme
 Banque domiciliataire
 Signatures

Référence de publication: 2010142716/13.

(100163953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Ecocare, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 71.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010142719/10.

(100163753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

T. Rowe Price (Luxembourg) Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 33.422.

Par acte sous seing privé date du 30 mai 2003, la société Fleming Fund Management (Luxembourg) S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, enregistrée sous le numéro RCS Luxembourg B 27.900 a cédé ses 3.999 parts sociales dans la société T. Rowe Price (Luxembourg) Management Sàrl (anc. Fleming (FCP) Management S.à r.l.) à la société T. Rowe Price Group, Inc., établie et ayant son siège social à 100 East Pratt Street Baltimore, Maryland 21202, Etats Unis.

Par le même acte sous seing privé date du 30 mai 2003, la société Robert Fleming (Luxembourg) S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, enregistrée sous le numéro RCS Luxembourg B 36.308 a cédé 1 part sociale dans la société T. Rowe Price (Luxembourg) Management S.à r.l. (anc. Fleming (FCP) Management S.à r.l.) à la société T. Rowe Price Associates, Inc., établie et ayant son siège social à 100 East Pratt Street Baltimore, Maryland 21202, Etats-Unis.

Par acte sous seing privé date du 16 décembre 2005 et prenant effet au 31 décembre 2005, la société T. Rowe Price Associates, Inc., établie et ayant son siège social à 100 East Pratt Street Baltimore, Maryland 21202, Etats-Unis a cédé 1 part sociale dans la société T. Rowe Price (Luxembourg) Management S.à r.l. à la société T. Rowe Price Group, Inc., établie et ayant son siège social à 100 East Pratt Street Baltimore, Maryland 21202, Etats-Unis, enregistrée sous le numéro 52-2264646 émis par le Internal Revenue Service.

Suite aux changements précités, la répartition du capital social est comme suit:

	Parts sociales
T. Rowe Price Group, Inc.	4.000
Total:	4.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil de gérance
Peter Preisler
Gérant

Référence de publication: 2010144142/31.

(100165087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Ecoprompt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 67.590.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142721/10.

(100163726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Edisys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 139.924.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142722/10.

(100163390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Emme Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 120.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142723/9.

(100164077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

**Empebe S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Empebe).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 47.436.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142724/11.

(100163759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Enerdeal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 149.547.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142726/10.

(100164090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Lotharingen Finanz AG, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 17.631.

L'an deux mille dix, le quinze octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «LOTHARINGEN FINANZ AG», ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 17631, constituée suivant un acte reçu par-devant Me Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 200 du 13 septembre 1980, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant résolutions du conseil d'administration du 25 avril 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 239 du 6 mars 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social.

«La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

3. Refonte complète des statuts (suivant projet en annexe) pour les adapter aux décisions susmentionnées de l'ordre du jour et à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec la modification envisagée.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Troisième résolution:

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, pour les adapter aux décisions qui précèdent et à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales, et de leur donner la teneur suivante:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF», sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de LOTHARINGEN FINANZ AG.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.000.000 (un million d'euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois d'avril à onze heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, H. JANSSEN, M. SCHAEFFER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46139. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143348/186.

(100164471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Estates S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.770.

Dépôt rectificatif des comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 22.10.2010 sous la référence L0100161260.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

ESTATES S.A.

Adrien ROLLE

Référence de publication: 2010142727/13.

(100163313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Etche Fly, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 132.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2010142728/10.

(100164084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Euro Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.766.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 26 octobre 2010

- Monsieur Cédric BRADFER a démissionné de son mandat d'administrateur.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010142729/13.

(100163831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Mondorf Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 123.454.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 19/10/2010

1. L'assemblée générale des actionnaires constate que le mandat de commissaire aux comptes de la société COMMISSAIRE AUX COMPTES SA. arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 131.410, établie et ayant son siège social au 44, rue Pasteur à L-4276 Esch-sur-Alzette, pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 2016 sur les comptes clos le 31 décembre 2015.

Esch-sur-Alzette, le 19 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Fiduciaire Pletschette, Meisch & Associés S.A.

Signature

Référence de publication: 2010142836/18.

(100163599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Eurokrono S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 33.573.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010142730/11.

(100163982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Fosbel Global Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.718.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010142734/10.

(100164046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Fosbel Global Services (Luxco), Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010142735/10.

(100164047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Mageco Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 70.723.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 29 septembre 2010 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

*Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de société, né le 09/10/1959 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg..

*Madame Joëlle MAMANE, administrateur de société, née le 14/01/1951 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

*Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de société, né le 18/12/1970 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

A été réélue au poste de Commissaire aux comptes:

*Montbrun Révision Sarl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 67.501, et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, « Le Dôme » Espace Pétrusse – 2, Avenue Charles de Gaulle.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010142825/23.

(100163323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Fosbel Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010142736/10.

(100164048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Fosbel Holdings, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 51.350,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.744.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant le changement de siège social de l'associé unique, Fosbel Global Services (Luxco), qui est, désormais, 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et du gérant unique, Fosbel Global Services S.A., qui est, désormais, 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Pour Fosbel Holdings

Un mandataire

Référence de publication: 2010142737/16.

(100164049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Fersen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 73.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fersen S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010142739/12.

(100163954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

HBM Place d'Armes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 4, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 109.899.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique prise en date du 25 octobre 2010 que Monsieur Eric Baumgartner, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2172 Luxembourg 9, rue Alphonse München, a été nommé gérant de "Classe B" avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010142764/16.

(100163601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

FDG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.459.006,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.182.

In the year two thousand ten, the twenty-seventh day of September, before Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of FDG Holding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 412 F, Route d'Esch in L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 147.182 and having a share capital of EUR 11,459,006.- (the Company). The Company has been incorporated on June 25, 2009 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1538 of August 10, 2009. The articles of association of the Company have been amended for the last time on June 8, 2010 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1761 of August 28, 2010 (the Articles).

THERE APPEARED:

1. DBAG Fund V GmbH & Co. KG, a limited partnership incorporated under the laws of Germany, having its registered office at c/o Kleine Wiesenau 1, 60323 Frankfurt/ Main acting through its general partner DBG Managing Partner GmbH & Co. KG itself represented by its general partner DBG Managing Partner Verwaltungs GmbH,

here represented by Armony Allamanno, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal on September 17, 2010;

2. DBAG Fund V International GmbH & Co. KG, a limited partnership incorporated under the laws of Germany, having its registered office at c/o Kleine Wiesenau 1, 60323 Frankfurt/ Main acting through its general partner DBG Managing Partner GmbH & Co. KG itself represented by its general partner DBG Managing Partner Verwaltungs GmbH,

here represented by Armony Allamanno, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal on September 17, 2010;

3. DBAG Fund V Konzern GmbH & Co. KG, a limited partnership incorporated under the laws of Germany, having its registered office at c/o Kleine Wiesenau 1, 60323 Frankfurt/ Main acting through its general partner DBG Advisors V GmbH & Co. KG itself represented by its general partner DBG Advisors V Verwaltungs GmbH,

here represented by Armony Allamanno, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal on September 17, 2010;

4. DBAG Fund V Co-Investor GmbH & Co. KG, a limited partnership incorporated under the laws of Germany, having its registered office at c/o Kleine Wiesenau 1, 60323 Frankfurt/ Main acting through its general partner DBG Management GmbH & Co. KG, itself being represented by its general partner DBG Epsilon GmbH,

here represented by Armony Allamanno, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal on September 17, 2010;

5. Marc Bossy, born on March 29, 1960 at Nantes (44) in France, and having his address at 3 bis avenue du Cardinal de Retz 78600 Maisons-Laffitte,

here represented by Armony Allamanno, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal on September 17, 2010;

6. Patrick Jemelen, born on April 20, 1958 at Sierentz (68) in France, and having his address at 45 rue Ampère 75017 Paris,

here represented by Armony Allamanno, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal on September 17, 2010.

The appearing parties referred to under items 1. to and including 6. above are the current shareholders of the Company and are hereafter referred to as the Shareholders.

The proxies from the Shareholders, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That eleven millions four hundred and fifty-nine thousand six (11,459,006) shares all in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Amendment to article three (3) of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ Art. 3. Corporate Object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, but not in the management of any company or enterprise.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object. “

3. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend article three (3) of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ Art. 3. Corporate Object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, but not in the management of any company or enterprise.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object. “

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-septième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de FDG Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.182 et ayant un capital social de EUR 11.459.006,- (la Société). La Société a été constituée le 25 juin 2009 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1538 du 10 août 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 8 juin 2010 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1761 du 28 août 2010 (les Statuts).

ONT COMPARU:

1. DBAG Fund V GmbH & Co. KG, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à c/o Kleine Wiesenau 1, 60323 Francfort-sur-le-Main représentée par son associé commandité DBG Managing Partner GMBH & Co. KG lui-même représenté par son associé commandité DBG Managing Partner Verwaltungs GmbH,

ici représentée par Armony Allamanno, maître en droit, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 septembre 2010;

2. DBAG Fund V International GmbH & Co. KG, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à c/o Kleine Wiesenau 1, 60323 Francfort-sur-le-Main représentée par son associé commandité DBG Managing Partner GMBH & Co. KG lui-même représenté par son associé commandité DBG Managing Partner Verwaltungs GmbH,

ici représentée par Armony Allamanno, maître en droit, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 septembre 2010;

3. DBAG Fund V Konzern GmbH & Co. KG, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à c/o Kleine Wiesenau 1, 60323 Francfort-sur-le-Main représentée par son associé commandité DBG Advisors V GmbH & Co. KG lui-même représenté par son associé commandité DBG Advisors V Verwaltungs GmbH,

ici représentée par Armony Allamanno, maître en droit, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 septembre 2010;

4. DBAG Fund V Co-Investor GmbH & Co. KG, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à c/o Kleine Wiesenau 1, 60323 Francfort-sur-le-Main représentée par son associé commandité DBG Management GmbH & Co. KG, lui-même représenté par son associé commandité DBG Epsilon GmbH,

ici représentée par Armony Allamanno, maître en droit, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 septembre 2010;

5. Marc Bossy, né le 29 mars 1960 à Nantes (44) en France, avec adresse au 3 bis avenue du Cardinal de Retz 78600 Maisons-Laffitte,

ici représentée par Armony Allamanno, maître en droit, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 septembre 2010;

6. Patrick Jemelen, né le 20 avril 1958 à Sierentz (68) en France, avec adresse au 45 rue Ampère 75017 Paris,

ici représentée par Armony Allamanno, maître en droit, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 septembre 2010.

Les parties comparantes mentionnées aux points 1 à 6 inclus ci-dessus sont les associés actuels de la Société et sont désignés ci-après comme les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que onze millions quatre cent cinquante-neuf mille six (11.459.006) parts sociales toutes sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduits ci-après.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification de l'article trois (3) des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 3. Objet Social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, mais pas à la gestion de toute société ou entreprise.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, en ce compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social."

3. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article trois (3) des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 3. Objet Social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, mais pas à la gestion de toute société ou entreprise.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, en ce compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social."

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ mille euros (€ 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Allamanno, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11679. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010142738/238.

(100163833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Formosa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7240 Bereldange, 70, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.589.

Les comptes annuels rectificatifs au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en remplacement des comptes annuels au 31 décembre 2009, déposés au RCS Luxembourg, le 24 août 2010, référence L100130147.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142752/12.

(100163555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Financière d'Evry, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.498.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142742/10.

(100163600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

PJCE Investments, Société Civile.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg E 2.990.

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 11 juillet 2010 que le capital social de la société se répartit désormais comme suit:

	Usufruit	Nue- propriété	Plaine propriété
- Madame Michèle GHOUZI			
Propriétaire de vingt parts,			
ci numérotées de 1 à 10 et 1.203 à 1.212			20
Usufruitière de deux mille trois cent quatre-vingt parts,			
ci numérotées de 11 à 1.202 et 1.213 à 2.400	2.380		
- Mademoiselle Chloé MARKOWICZ			
Nue-propiétaire de cinq cent quatre-vingt-quinze parts,			
ci numérotées de 11 à 308 et de 1.213 à 1.509		595	
- Mademoiselle Jessica MARKOWICZ			
Nue-propiétaire de cinq cent quatre-vingt-quinze parts,			
ci numérotées de 309 à 606 et de 1.510 à 1.806		595	
- Mademoiselle Pauline MARKOWICZ			
Nue-propiétaire de cinq cent quatre-vingt-quinze parts,			
ci numérotées de 607 à 904 et de 1.807 à 2.103		595	
- Monsieur Elie MARKOWICZ			
Nu-propiétaire de cinq cent quatre-vingt-quinze parts,			
ci numérotées de 905 à 1.202 et de 2.104 à 2.400		595	
	2.380	2.380	20
		<u>2.380</u>	20
Total égal au nombre de parts composant le capital social:			
deux mille quatre cents parts		2.400	

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

Signature

Référence de publication: 2010143683/35.

(100163937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Financière du Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 114.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142743/9.

(100163336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Financière du Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 114.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142744/9.

(100163337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Financière du Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 114.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142745/9.

(100163338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Financière du Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 114.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142746/9.

(100163339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Sedaf Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 77.291.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 25 mars 2010

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes étant arrivé à leur terme, l'assemblée a décidé de nommer jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31/12/2013:

- Monsieur Elio CARTAGENOVA, licencié en Sciences Economiques, demeurant au 76, Am Bongert - L-1270 Luxembourg, en qualité d'administrateur.
- Elca Consulting Limited, une société ayant son siège social 4a Albertstreet, SL4 5BU Windsor, Grande-Bretagne, en qualité d'administrateur.
- SANISTO FINANCE SA, une société ayant son siège social 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, BVI., en qualité d'administrateur.
- LUXFIDUCIA S.à.r.l, une société ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes.

Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 25 mars 2010

Suite à l'autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire tenue ce jour, le conseil d'administration a nommé Monsieur Elio CARTAGENOVA, demeurant au 76, Am Bongert - L- 1270 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31/12/2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010144600/27.

(100164736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Fiparlux S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 11.102.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142747/10.

(100163383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Florestimm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 135.301.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142748/9.

(100163538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Forex Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 63.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142750/9.

(100163320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

TK II Colvest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.553.

RECTIFICATIF

Rectificatif de l'Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 9 septembre 2010 (déposé le 28.09.2010 No L 100146697.05)

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 9 septembre 2010

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Madame Zohra Souid en tant que gérant de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, la personne suivante en tant que gérant de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- Mme Marie-Sibylle Wolf, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;
- Triton Managers II Limited, gérant de catégorie A;
- Brian McMahon, gérant de catégorie B; et
- Marie-Sibylle Wolf, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TK II ColInvest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010143761/26.

(100164391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Fortan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 84.663.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

FORTAN HOLDING S.à r.l.

R.C. Luxembourg Section B Numéro 84.663

a pris fin

le 24 octobre 2010

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

Richard G.F. Turner

Expert-Comptable et Réviseur d'Entreprises agréé

Référence de publication: 2010142753/17.

(100164038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Generali European Real Estate Investments S.A., Société Anonyme - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.362.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142756/10.

(100164091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Leo Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.391.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 juin 2010

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Alain RENARD. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 7 juin 2010.

Certifié sincère et conforme

LEO PARTICIPATIONS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010142813/17.

(100163666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.
